

Aujourd'hui, mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de Sousceyrac, commune déléguée de Sousceyrac-en-Quercy, sous la présidence de M. André ROUSSILHES, Maire.

Présents : ASFAUX David - BIAUDIS Amandine - BLAZY Christian - BORIES Pascal - BOY Marie-Laure - DRUART Émilie - FOUILLAC Michel - GALOPPIN Véronique - ISSERTES Aurélien - LECOQ Céline - MAS Pierre - MAZET Éric - ROISIN Patrick (arrivé à 20h51)- ROUDERGUES Ophélie - ROUSSILHES André - THEIL Carole (arrivée à 20h53) - VERSTRAETEN Évelyne (arrivée à 20h41) - VIEILLY Aurélie.

Absent(s) excusé(s) : Néant

Absent(s) représenté(s) : VISTOUR Didier (pouvoir à DRUART Émilie).

Absent(s) : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 38.

Présents : 15	Excusé(s) : 3	Absent(s) : 0	Procuration(s) : 1
----------------------	----------------------	----------------------	---------------------------

Secrétaire de séance : Véronique GALOPPIN

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 ;
2. **Affaires générales** :
 - 2.1. Transport scolaire – Nouvelle convention de délégation de compétence avec la Région ;
 - 2.2. Mise à jour du tableau des commissions et groupes de travail ;
 - 2.3. Désignation des délégués pour l'ATGC (Association Touristique des Gorges de la Cère) ;
 - 2.4. Désignation d'un représentant pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de CAUVALDOR ;
 - 2.5. Désignation de 4 représentants au Comité de jumelage de Sousceyrac-en-Quercy ;
 - 2.6. Réforme de l'apostille – désignation d'un référent ;
 - 2.7. Demande d'achat d'un bien de section au village de Mamouls à Comiac ;
 - 2.8. Vente de chemins ruraux à Comiac ;
 - 2.9. Facturation de l'eau potable de Comiac et Lamativie – modification des modalités ;
 - 2.10. Adhésion au C.A.U.E. du Lot pour la mandature ;
 - 2.11. Adhésion à Quercy Énergies pour la mandature ;
 - 2.12. Création d'un marché hebdomadaire et de marchés nocturnes ;
 - 2.13. Délégation de fonctions au Maire ;
 - 2.14. Motion pour la défense de l'école rurale ;
 - 2.15. Ciné belle étoile 2026 ;
3. **Développement territorial** :
 - 3.1. Installation photovoltaïque en autoconsommation sur la toiture de la salle des fêtes de Sousceyrac ;
4. **Ressources humaines** :
 - 4.1. Modification des montants maximum annuels relatifs au RIFSEEP du service administratif ;
 - 4.2. Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité ;
 - 4.3. Droit à la formation des élus ;
5. **Finances** :
 - 5.1. Demandes de subvention exceptionnelle ;
 - 5.2. Décision modificative ;
 - 5.3. Paiement facture suite à sinistre
 - 5.4. Admission en non-valeur ;
6. Questions diverses.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Délibération n°088 - ordre 01 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité, Mme Véronique GALOPPIN, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2026 :

Délibération n°089 - ordre 02 du 23/06/2026

Arrivée de Mme Évelyne VERSTRAETEN à 20h41

Présents : 16	Excusé(s) : 2	Absent(s) : 0	Procuration(s) : 1
---------------	---------------	---------------	--------------------

Approuvée à l'unanimité.

2° AFFAIRES GÉNÉRALES :

2.1. TRANSPORT SCOLAIRE – NOUVELLE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC LA RÉGION :

Délibération n°090 - ordre 03 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour une période de 4 ans à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

2.2. MISE A JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL :

Délibération n°091 - ordre 04 du 23/06/2026

Arrivée de M. Patrick ROISIN à 20h51

Arrivée de Mme Carole THEIL à 20h53

Présents : 18	Excusé(s) : 0	Absent(s) : 0	Procuration(s) : 1
---------------	---------------	---------------	--------------------

Approuvée à l'unanimité pour les ajouts suivants :

Pour donner suite à des omissions :

Mme Carole THEIL intègre la commission " Communication, culture, patrimoine "

Mme Ophélie ROUDERGUES intègre la commission " Sport et vie associative "

M. Patric ROISIN intègre le groupe de travail " Bois, forêt, vergers "

Mme Véronique GALOPPIN et M. André ROUSSILHES intègrent le groupe de travail " Conseil municipal des jeunes "

Sont ajoutés :

Mme Émilie DRUART au groupe de travail " Chemins de randonnées "

M. Christian BLAZY au groupe de travail " Aménagement cœur de village "

2.3. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR L'ATGC (Association Touristique des Gorges de la Cère) :

Délibération n°092 - ordre 05 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour la désignation des délégués suivants :

Mesdames Émilie DRUART et Carole THEIL ainsi que M. David ASFAUX.

2.4. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER À LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) DE CAUVALDOR :

Délibération n°093 - ordre 06 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour la désignation de M. Aurélien ISSERTES.

2.5. DÉSIGNATION DE 4 REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE JUMELAGE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY :

Délibération n°094 - ordre 07 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour la désignation des représentants suivants :

Mme Céline LECOQ.

Messieurs Michel FOUILLAC, Pierre MAS et Patrick ROISIN.

2.6. RÉFORME DE L'APOSTILLE – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT :

Délibération n°095 - ordre 08 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour la désignation de M. André ROUSSILHES.

2.7. DEMANDE D'ACHAT D'UN BIEN DE SECTION AU VILLAGE DE MAMOULS À COMIAC :

Délibération n°096 - ordre 09 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour préciser le numéro de la parcelle achetée par M. Guido VERHAVERT et Mme Janique VANDEN BOSSCHE par anticipation de la demande du notaire.

2.8. VENTE DE CHEMINS RURAUX A COMIAC :

2.8.1. Vente d'une partie d'un chemin rural au sud au village de Mamouls à Comiac (proposition de M. VERHAVERT et MME VANDEN BOSSCHE) :

Délibération n°097 - ordre 10 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour accepter la proposition d'achat à hauteur de 1,50 € le m² pour la partie du chemin public qui borde leur propriété.

2.8.2. Vente d'une partie de deux chemins ruraux au village de Mamouls à Comiac (proposition de M. Hugo VERGNE et Mme Julie LOCQUEVILLE) :

Délibération n°098 - ordre 11 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour accepter la proposition d'un forfait s'élevant à 280 € pour la partie du chemin public qui traverse leur propriété où se situe leur maison et l'autre partie du chemin public concerné par la délibération n°097 citée ci-dessus.

2.9. FACTURATION DE L'EAU POTABLE DE COMIAC ET LAMATIVIE – MODIFICATION DES MODALITÉS :

Délibération n°099 - ordre 12 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour modifier la facturation comment suit :

Une seule facturation par an pour les consommations inférieures à 300 m³.

Pour les consommations supérieures à 300 m³, un acompte basé sur la moitié de la consommation totale de l'année précédente sera demandé au 1^{er} semestre.

2.10. ADHÉSION AU C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) DU LOT POUR LA MANDATURE :

Délibération n°100 - ordre 13 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité.

2.11. ADHÉSION A QUERCY ÉNERGIES POUR LA MANDATURE :

Délibération n°101 - ordre 14 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité.

2.12. CRÉATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET DE MARCHÉS NOCTURNES :

Délibérations n°102 et 103 - ordre 15 et 16 du 23/06/2026

Approuvées à l'unanimité pour l'organisation d'un marché tous les mercredis matin à compter du 1^{er} juillet 2026. Le temps du lancement du marché, il a été décidé la gratuité des emplacements jusqu'au 31 décembre 2026. Deux marchés nocturnes sont également prévus les 16 juillet et 13 août 2026.

2.13. DÉLÉGATION DE FONCTION AU MAIRE :

Délibération n°104 - ordre 17 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour annuler la délibération du 20 mars 2026 pour manque de précision dans les limites fixées par le Conseil Municipal et reprise d'une nouvelle délibération portant sur 16 domaines sur les 31 autorisés par la loi.

2.14. MOTION POUR LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE RURALE :

Délibération n°105 - ordre 18 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité

2.15. CINÉ BELLE ÉTOILE 2026 :

Délibération n°106 - ordre 19 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour une soirée ciné-concert le mercredi 29 juillet 2026 à Calviac.

3- DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

3.1. INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION SUR LA TOITURE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Délibération n°107 - ordre 20 du 23/06/2026

Dans l'objectif de développer un projet d'autoconsommation collective, la commune étudie la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux susceptibles de pouvoir recevoir ce type d'installation. Dans le cadre de l'accompagnement proposé par Territoire d'Énergies du Lot (TE46), une analyse de faisabilité sera réalisée sur certains bâtiments.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de missionner TE46 pour cette étude.

4- RESSOURCES HUMAINES :

4.1. MODIFICATION DES MONTANTS MAXIMUM ANNUELS RELATIFS AU RIFSEEP DU SERVICE ADMINISTRATIF :

Délibération n°108 - ordre 21 du 23/06/2026

Pour donner suite à la réorganisation du service administratif, les agents ont vu leurs missions évoluer de manière significative. Elles se sont accompagnées d'une prise de responsabilités ainsi que d'un renforcement de leur niveau d'expertise. Les agents concernés ont démontré une forte capacité d'adaptation et un investissement constant dans l'exercice de leurs fonctions, contribuant ainsi à la continuité du service rendu.

C'est pourquoi, les élus décident, à l'unanimité, de procéder à une revalorisation du régime indemnitaire ; ce qui se traduit par une modification des montants maximum annuels du régime indemnitaire, permettant d'adapter les plafonds existants à la réalité des fonctions aujourd'hui exercées.

4.2. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ :

Délibération n°109 - ordre 22 du 23/06/2026

Pour donner suite à un surcroît d'activité lié à la période estivale, marquée notamment par les travaux d'épaveuse, l'entretien de l'arboretum, l'augmentation des tontes et l'entretien de la piscine, les élus décident, à l'unanimité, la création d'un emploi saisonnier pour les mois de juillet et août 2026.

4.3. DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS :

Délibération n°110 - ordre 23 du 23/06/2026

Conformément à l'article L. 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Les élus décident, à l'unanimité, de prévoir la somme de 2 000 € au budget 2026.

5- FINANCES :

5.1. DEMANDES DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Délibération n°111 - ordre 24 du 23/06/2026

La demande de l'association la Solidaire pour l'aider à faire face aux dépenses d'eau et d'électricité liées à l'utilisation des vestiaires du stade de Comiac est refusée à l'unanimité.

La demande de l'association des donneurs de sang pour couvrir les frais de la collecte gourmande du 1^{er} juillet (300 €) est approuvée à l'unanimité des membres votants (Mme Céline LECOQ et M. Pierre MAS ne prennent pas part au vote).

5.2. DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Délibérations n°112 et 113 - ordre 25 et 26 du 23/06/2026

Approuvées à l'unanimité pour :

- La somme de 22 000 € (en investissement) qui doit couvrir les travaux non prévus à la salle des fêtes de Calviac (+12 000 €) et à l'achat d'un véhicule pour le service technique (+10 000 €)
- La subvention exceptionnelle de 300 € (en fonctionnement) qui sera versée à l'association des donneurs de sang.

5.3. PAIEMENT FACTURE SUITE À SINISTRE :

Délibération n°114 - ordre 27 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour prendre en charge une facture de réparation d'un véhicule d'une administrée qui a été détérioré par un agent.

5.4. ADMISSION EN NON-VALEUR :

Délibération n°115 - ordre 28 du 23/06/2026

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 655,76 € qui concerne des loyers impayés de l'année 2020.

S'en suit l'examen des questions diverses.

Départ de Mme Véronique GALOPPIN à 23h43.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 47.

Les délibérations du Conseil Municipal et les éventuels documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie.

A Sousceyrac-en-Quercy, le 30 juin 2026

Le Maire

André ROUSSILHES

